

COMMUNE DE  
ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

Nombre de membres :

N°2025-12-09

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 25

(dont 9 pouvoirs)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Approbation de la vente du bâtiment situé 108 rue Henri Petit à Saint-Symphorien-sur-Coise à IDS Renov

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le 04 décembre à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation :

27 novembre 2025

Secrétaire de séance

LAPLACE Sébastien

élu en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :**

BANINO Jérôme, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline, LAPLACE Sébastien

**Absents excusés :**

ODIN Catherine, pouvoir donné à WITHERS Patrick  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel  
VENET Denis, pouvoir donné à TOINET Guy  
MICHELOT Eric, pouvoir donné à VAUX Marie-Aimée  
GRANGE Evelyne, pouvoir donné à GRANGE Agnès  
FLAMENT Julien, pouvoir donné à  
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana  
DALBEPIERRE Michael, pouvoir donné à BANINO Jérôme  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à PAÏSSE Matthieu  
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à RATTON Maryline

**Absents :**

ROY Jean Sébastien

**Date de publication :**

Monsieur le Maire expose les éléments relatifs à la situation du bien communal situé 108 rue Henri Petit cadastré AC 313 pour 157 m<sup>2</sup> et AC 314 pour 425 m<sup>2</sup>. Le bâtiment, d'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>, est un ancien local industriel ayant accueilli par le passé une activité de salaison. Le bien est aujourd'hui libre de tout occupant et se trouve dans un état de dégradation très avancé.

Afin de permettre la revalorisation du site et la création de logements, le projet consiste à céder le bâtiment ainsi qu'une partie du terrain. France Domaines, saisie préalablement, a établi une estimation à 48 000 € pour l'ensemble du téménement.

La société IDS Rénov ayant réalisé plusieurs rénovations sur la commune s'est déclarée intéressée par l'acquisition du bien en vue de sa rénovation. Une négociation a permis d'aboutir à une proposition d'achat d'un montant de 50 000 €.

**Le Conseil Municipal :**

**OUÏ** l'exposé de Monsieur le Maire

**VU** la proposition de la société IDS Rénov

*Après en avoir délibéré :*

*à l'unanimité,*

- 1) **APPROUVE** la cession du bien situé 108 rue Henri Petit cadastré AC 313 pour 157 m<sup>2</sup> et AC 314 pour 425 m<sup>2</sup> ;
- 2) **ACCEPTE** l'offre d'acquisition de la société IDS Rénov pour un montant de 50 000€ ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document inhérent à cet acte ;
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui les concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents.

Date de publication :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

*Y*

Le Maire,



